

ARRETE DE NOMINATION

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;

ARRETE :

Article 1

Madame Caroline MAGDELAINE est nommée conseillère du Président en charge de la coordination de l'action de promotion et d'instruction des règles d'éthique, d'intégrité, de déontologie, d'alerte, de respect, de médiation et de lutte contre les discriminations.

Article 2

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 03 janvier 2020

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

